

Tribunal d'opinion: Jury d'enfants

UNICEF Belgique, tout comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, demande à l'Etat belge de trouver de toute urgence des alternatives humaines à la détention des familles¹. La détention a un impact négatif sur les enfants : il y a le traumatisme, le stress, l'insomnie, la peur qui résulte de cet enfermement. Un phénomène qui reste pendant des mois, des années voire pour le restant d'une vie et qui est clairement contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant.

La violence institutionnelle faite aux enfants n'est pas tolérable. Ces enfants attendent beaucoup de nous. Ils ne veulent plus faire face à la violence, d'où qu'elle vienne, quelle qu'elle soit. Nous ne pouvons accepter que certains enfants soient détenus dans des « zones de non-droits », oubliés, cachés, réduits au silence. Nous avons le devoir de veiller à ce qu'ils soient protégés et vivent en liberté. Il faut mettre fin à l'enfermement des enfants migrants. Nous avons tous une responsabilité dans ce combat.

UNICEF Belgique est persuadé que la société civile et les enfants eux-mêmes ont un rôle important à jouer à ce niveau. Le tribunal d'opinion en est la preuve. Cette initiative citoyenne a voulu donner la parole à des familles qui ont vécu la détention ainsi qu'à des personnalités reconnues internationalement pour leur engagement en faveur des enfants. Il a aussi voulu donner la parole aux enfants. Les enfants représentent plus de 40 % des sociétés où ils vivent. Malgré que leur participation constitue un des socles de la Convention relative aux droits de l'enfant, ils sont depuis toujours et partout dans le monde, exclus des débats et des processus de décision. Les enfants ont le droit de donner leur opinion, de participer aux décisions qui les concernent, d'être formés, de se réunir, ainsi que de s'informer et d'être informés.

Ces droits devraient autoriser les enfants à apporter des changements dans leurs propres vies et à construire un monde meilleur pour tous.

Le Tribunal d'opinion a voulu donner la parole aux enfants qui ont vécu la détention et qui témoigneront de ce vécu ainsi qu'à d'autres qui n'ont pas vécu la situation mais qui veulent s'engager pour faire changer la situation. Le tribunal d'opinion sera donc composé d'un jury d'enfants francophones et néerlandophones âgés entre 12 et 18 ans. Ils ont été sélectionnés et formés par UNICEF Belgique sur les droits de l'enfant, les droits des réfugiés et la question de la détention des enfants. Les enfants qui ont vécu l'enfermement ne feront pas partie de ce jury pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas être juge et partie, toutefois ils auront la possibilité de se faire entendre durant les deux journées d'audience.

Au-delà du tribunal d'opinion, il est important que les enfants continuent à se mobiliser pour les enfants migrants. Ils pourront se former et s'informer sur cette question à travers un dossier pédagogique rédigé par des professeurs, présents dans cette salle et engagés pour cette cause. Ce dossier sera publié et diffusé dans les écoles. Une pétition des enfants contre l'enfermement des enfants sera également largement diffusée vers les enfants. Cette pétition soutenue par de nombreuses organisations a été initiée par le jury d'enfants et s'adresse uniquement aux enfants.

¹ Briefing note for European Parliamentarian on the detention of asylum-seekers in Belgium, UNHCR, september 2007; Note politique d'UNICEF Belgique sur la question de l'enfermement des enfants dans des centres fermés pour étrangers, août 2007.

J'aimerais terminer en rappelant ceci : il faut sortir des préjugés du genre « les enfants ne sont pas capables d'exprimer leur opinion sur un sujet aussi délicat » ou « on risque de les manipuler », et reconnaître que les enfants sont des interlocuteurs à part entière dans ce débat si on leur en donne le temps et les moyens. Parce qu'ils sont des enfants, ils sont les mieux placés pour parler de leur situation ou comprendre ce que d'autres enfants vivent. Nous avons été interpellés par la justesse de leurs questions et de leur capacité à comprendre ces questions complexes.

Lors du tribunal d'opinion, ce jury d'enfants sera également entouré par UNICEF Belgique afin de rendre un jugement adapté aux enfants et distinct de celui des adultes. Enfin, nous faisons appel à tous les jeunes pour qu'ils assistent au tribunal d'opinion, réalisent des activités pédagogiques en classe et signent la pétition des enfants. Les défis à venir ont besoin de leur participation, de leur combativité et de leur créativité.

Isabelle Marneffe, Directrice de la Communication & des Programmes

Maud Dominicy, Child Rights Officer

UNICEF Belgique

14 décembre 2007

Pour plus d'informations sur le jury d'enfants :

Maud Dominicy : mdominicy@unicef.be ou 02/230.59.70.

Pour plus d'informations sur la pétition des enfants : www.unicef.be ou www.unicefkids.be

Information presse : Benoît Melebeck 0476/43.08.07 ou bmelebeck@unicef.be